



N° 32
8 février 1999
Bimensuel

Dans ce numéro



COURRIER

Pour des retraites équitables

2



PRÉVENTION

Le travail à l'écran

3



EDITORIAL

Table ronde: ce n'est qu'un début

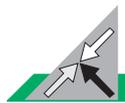
3



EMPLOI

17 postes vacants

4



CULTURE

La nouvelle musique
du Conservatoire de Lausanne

6



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

7



MEMENTO

Pierres et roches de nos régions

8



Beaulieu, 1er février: le message du Conseil d'Etat a été prononcé par Francine Jeanprêtre, Claude Ruey (président) et Jacqueline Maurer.



Tous les partis et les principales associations faitières ont répondu présent, sauf les syndicats.

Table ronde



Une vraie première

Recueillement, écoute, courtoisie. La première séance de la Table ronde vaudoise fut une réussite, saluée par la presse.

Dès demain, les participants entrent dans le concret.

C'est dans une atmosphère de recueillement que s'est ouverte le 1er février, dans l'immense salle de Bal du Palais de Beaulieu, la Table ronde vaudoise.

Roger Nordmann, secrétaire général de la Table ronde, n'en croyait pas ses oreilles. Tous les invités, du syndicat SUD au Centre patronal, acceptent le modèle d'organisation proposé par le Conseil d'Etat. Aucune contestation sur le «bureau» restreint qui sera chargé de préparer les débats de la plénière et de prévenir les éventuels blocages des débats. Aucune récrimination quant aux groupes thématiques, où seront examinées entre spécialistes les diverses propositions porteuses d'économies futures ou de nouvelles recettes pour l'Etat.

Pour l'occasion, le Conseil d'Etat a manifesté son unité retrouvée. C'est par la bouche de Francine Jeanprêtre, adversaire déclarée de l'ancien projet de frein à l'endettement, qu'il a annoncé ses nouveaux objectifs financiers: pour l'an 2000, un déficit «substantiellement» inférieur aux 400 millions de cette année, et pour 2001 le «petit équilibre», soit environ 230 millions de déficit. Et l'équilibre pour une date indéterminée. La presse salue l'exploit. *Le Matin* y décèle même «un dynamisme certain».

La prochaine séance plénière est agendée pour le 18 février. Et les négociations concrètes commenceront dans les groupes thématiques, immédiatement après.

LR

A vendre: Opel Frontera Sport 2.0, 4x4, vert foncé, année 1994, expertisée, 75'000 km, excellent état, pneus quasi neufs, pot d'échappement, radiateur et batterie neufs, cache-pneu arrière métal, prix: 16'000 fr. à discuter.
Tél.+fax 021/803 73 74 ou natel 079/469 29 48.

A remettre: abonnement donnant accès à toutes les installations (vélos, nombreux appareils de musculation, sauna) et tous les cours du Black Gym à Prilly, en face de la patinoire de Malley.
Tél. 021/316 15 12 ou 021/320 08 19.

Le Bureau de la médiation ouvert aux usagers

Le Bureau cantonal de médiation administrative est ouvert à toutes les personnes, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, qui désirent exposer un problème qu'elles rencontrent avec l'administration cantonale vaudoise. Ses services sont gratuits.

Les relations de travail, les litiges entre les fonctionnaires et autres employés de l'Etat et les autorités ne sont pas de sa compétence.

Si votre service le désire, un prospectus est à disposition du public. Les commandes sont à adresser à: Bureau cantonal de médiation administrative, place Riponne 5, case postale 139, 1000 Lausanne 17 (fax 021/351 26 92).

On peut prendre rendez-vous directement au 021/351 26 91: une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h. Ou adresser ses questions par e-mail: contact@mediation-vaud.ch.

Une présentation du bureau et de ses activités est disponible sur le site internet: www.mediation-vaud.ch



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desales.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Retraites: iniquité à corriger

Les négociations sur le statut des fonctions publiques vont bientôt commencer.

Bon courage aux délégués, car les points à discuter seront probablement nombreux. Il en est un, toutefois, qui risque d'être oublié et sur lequel je désirerais attirer l'attention de la commission: il s'agit d'une aberration dans l'application de la loi actuelle sur la Caisse de pensions (CPEV).

En effet, depuis deux ou trois ans, un certain nombre de collègues se sont vu proposer une «retraite anticipée» sans avoir cotisé à la Caisse de pensions pendant 35 années. Tant mieux pour ceux qui ont pu profiter de cette offre très intéressante pour eux, et bravo au Conseil d'Etat qui crée ainsi des emplois en remplaçant d'anciens collègues de la fonction publique par des jeunes. De plus, l'Etat y trouve son compte par la distribution de salaires de début de carrière en lieu et place de traitements souvent au maximum.

Je propose donc à tous ceux et toutes celles qui plancheront sur le nouveau statut et la Caisse de pensions de penser aussi aux employés qui, comme moi, ont tra-

vailé pour l'Etat pendant 35 années consécutives et plus, ont versé régulièrement leurs cotisations à la CP durant 35 années aussi, et que l'on oblige à travailler jusqu'à 38 années de service, la retraite ne pouvant être servie avant l'âge de 60 ans. Il y a iniquité par rapport aux retraites anticipées mentionnées ici.

Après 35 années de cotisation à la CP, un serviteur de l'Etat ne mérite-t-il pas de se voir offrir un «arrangement», tout autant que ce collègue, retraité heureux, qui n'a cotisé que pendant 29 ans...

Merci de vous pencher sur le cas de ces «victimes» de la rigidité actuelle de la LCP.

Daniel Fiaux, maître professionnel

Précisions de la CPEV

La CPEV reçoit pour tous ses assurés une cotisation globale annuelle identique de 24% du traitement cotisant sans distinction de l'âge de la retraite qui peut être prévu à l'âge minimum (57 ou 60 ans selon la fonction), à l'âge terme de 62 ans ou à l'âge maximum de 65 ans et 11 mois. Or chacun peut comprendre que,

pour la CPEV, le coût d'une retraite prise à 57 ans est beaucoup plus élevé que celui d'une retraite à 65 ans.

Trente-cinq années d'assurance donnent droit au taux maximum de la pension de retraite (60%). Si l'assuré a atteint l'âge minimum de la retraite lorsqu'il compte 35 années d'assurance, il prend sa retraite en bénéficiant de la solidarité de ceux qui restent en fonction jusqu'à l'âge terme de 62 ans ou au-delà.

Si l'assuré n'a pas atteint l'âge minimum de la retraite lorsqu'il compte 35 années d'assurance, il doit continuer de cotiser jusqu'à l'âge minimum. Il contribue ainsi lui aussi à la solidarité du système.

Le programme d'encouragement à la retraite concerne exclusivement les assurés qui atteignent l'âge terme de 62 ans. L'Etat leur verse une compensation qui leur permet de cesser leur fonction avant d'atteindre l'âge maximum de la retraite.

Encourager la retraite avant l'âge terme ou abaisser l'âge minimum aurait des conséquences non négligeables sur l'équilibre financier de la CPEV au moment où l'espérance de vie est en forte augmentation.

Jean-Claude Pradervand, directeur de la CPEV

Réalisation du Latenium de Neuchâtel

L'Etat de Neuchâtel, par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, a lancé un concours d'intervention artistique pour le Latenium, Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel, à Hauterive-Champréveyres l'été dernier (voir *La Gazette* du 15 juin 1998).

Le concours était ouvert à tous les artistes peintres, sculpteurs et plasticiens de Suisse romande, des cantons de Berne et de Soleure. Le projet Artefact, de Charles-François Duplain et Yves Tauvel, plasticiens à Sion, a été retenu pour la réalisation du Latenium.

Certification ISO 9001 pour l'ECA

Le 22 décembre dernier, l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) a réussi l'épreuve de la certification selon la norme ISO 9001. Lancée au début de l'année 1998, cette démarche vise à l'amélioration et à la transparence de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise, de ses circuits d'information, et des prestations offertes aux clients, partenaires et collaborateurs. Une garantie de qualité pour la triple mission de sécurité fixée par la loi à l'ECA: prévention, secours et indemnisation des dommages.



Les exigences du travail à l'écran

Depuis une quinzaine d'années, les ordinateurs ont envahi bureaux et ateliers, créant de nouvelles conditions de travail. Attention à la vue et à la posture!

Lorsque vous travaillez à l'écran, êtes-vous parfois gêné? Des yeux qui piquent, une nuque raide due à une position inconfortable? Cela peut être amélioré. Analyser les contraintes liées aux postes de traitement de l'information par ordinateur et proposer des aménagements, c'est justement l'une des tâches de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) de Lausanne.

Mais comment mesurer la qualité des conditions de travail à l'écran? Avec ses collaborateurs, Jean-Jacques Meyer, responsable du Laboratoire d'ergonomie de la vision de l'IST, a mis au point un indice qui cerne les causes de l'inconfort visuel et permet de prévoir les aménagements pouvant convenir à une majorité.

Au fil du temps, les fabricants d'écrans ont tenu compte des nouvelles exigences. C'est une bonne nouvelle pour la majorité en question. M. Meyer souligne en effet que les écrans



CMA

proposés actuellement sur le marché ne posent «pas de problème majeur». Les utilisateurs devraient être bien informés des possibilités de réglage (luminosité, contraste). Les écrans subissent en outre un traitement de surface qui limite l'intensité des reflets, de sorte que la pose de filtres ne s'impose plus, en règle générale. D'autant moins, d'ailleurs, que la plupart des logiciels sont conçus avec un fond blanc.

Du bon matériel

Meubles de bureau: les nouvelles sont bonnes également. Du point de vue de l'ergonomie, les constructeurs de mobilier offrent en général du bon matériel, remarque M. Meyer. Le chercheur de l'IST constate que les problèmes les plus fréquents sont liés aux dimensions de la table et à la position de l'écran. De bonnes conditions de travail postulent une hauteur de table comprise entre 70 et 75 cm, de préférence à 72-73 cm, combinée à une profondeur ne devant pas être inférieure à 80 cm.

Quant à l'écran, il devrait être disposé de manière que le regard descende, afin que

Des possibilités de réglage multiples.

la nuque ne soit pas crispée. Il doit être placé devant soi s'il est constamment consulté. La posture étant aussi un important facteur de bien-être dans le cadre du travail à l'écran, on veillera à

ne pas ressentir de contraction musculaire – ce sont le dos, la nuque et les bras qui sont le plus exposés – ni de mauvaise circulation sanguine. De plus, il ne faut pas négliger l'importance de la souris, moins innocente qu'il n'y paraît du fait de son utilisation dissymétrique.

Moduler la lumière

Le confort visuel dépend bien sûr pour une part substantielle des conditions lumineuses. Les écrans exigent un environnement lumineux neutre: ni trop clair ni trop sombre. Des niveaux d'éclairage relativement bas, entre 300 et 500 lux, sont recommandés.

La lumière naturelle, vivifiée par l'incitation aux économies d'énergie, varie beaucoup, et elle est difficile à répartir de façon homogène dans un local. Pour éviter notamment que les valeurs de contraste autour de l'écran soient trop élevées, il faut idéalement pouvoir réduire l'intensité lumineuse (stores et rideaux) ou la renforcer en modulant l'éclairage artificiel.

LK



Ce n'est qu'un début

La Table ronde modifie le scénario du feuilleton sur les finances publiques vaudoises. D'abord, la leçon du 29 novembre a été entendue. Le plan d'assainissement qui exigeait la suppression du déficit budgétaire pour l'an 2001 est virtuellement enterré, avec le mécanisme de frein à l'endettement refusé par le peuple. La majorité de centre droit digère sa défaite; l'arrogance n'y a plus cours. La première séance de la Table ronde, à Beaulieu, a baigné dans une solennité insolite. De la gauche à la droite, de SUD au Centre patronal, chacun a écouté les autres avec une attention qui avait toutes les apparences du respect. Enfin, et peut-être surtout, le Conseil d'Etat a retrouvé son unité. Pour la première fois depuis le début de législature, il parle d'une seule voix. Ce n'est pas rien.

Naturellement, la cohésion du gouvernement et la bonne volonté des partenaires ne réduisent pas par elles-mêmes l'écart entre les recettes et les dépenses. On peut s'attendre à de rudes empoignades dans les groupes de travail thématiques, où resurgira la réalité des chiffres. Et cette réalité n'est pas tendre. Même si l'objectif du Conseil d'Etat se borne pour l'instant à réaliser le «petit» équilibre en l'an 2001, cela suppose tout de même qu'on trouve entre 200 et 300 millions entre recettes nouvelles et nouvelles économies. Tout le monde, ou presque, semble partager cet objectif; reste à se mettre d'accord sur les moyens de l'atteindre.

A priori, les positions des différents partenaires paraissent toujours inconciliables. Le Centre patronal voudrait que les comptes soient équilibrés au plus vite, si possible sans augmentations d'impôts. Les sociétés de fonctionnaires estiment que la fonction publique a déjà donné, et qu'il faut faire passer les millionnaires à la caisse. Mais il n'est écrit nulle part que ces positions doivent rester figées pour l'éternité. La Table ronde n'est pas un ring. Ni un parlement. C'est un processus. Cela vient à peine de commencer. Cela conduira chaque participant à évoluer hors du champ balisé de ses habitudes mentales. Les syndicats, en refusant de s'y mouiller, donnent l'image d'un conservatisme idéologique décidément hors de saison. On espère encore qu'ils aient l'habileté de s'en départir à temps.

Laurent Rebeaud

Recommandations

Les ergonomes font les recommandations suivantes à propos des écrans:

- orienter autant que possible les écrans parallèlement aux fenêtres et aux luminaires visibles;
- éviter les locaux à plusieurs parois vitrées;
- éviter de «coller» les écrans contre les parois;
- éviter que des surfaces lumineuses soient perçues dans le champ proche de l'écran.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1329	Adjoint A (Chef de secteur) cl. 29-32 100%	Activité: proche collaborateur du chef du Département des finances vous participez activement à la politique budgétaire cantonale, dans ce domaine vous êtes le répondant privilégié du Conseil d'Etat et de la Commission des finances du Grand-Conseil. Indispensable: titre universitaire et une pratique professionnelle de 8 ans environ. Expérience réussie comparable. Capacité à conduire une équipe de trois collaborateurs de haut niveau et d'assumer des responsabilités très importantes. Spécificité: les personnes intéressées peuvent obtenir le texte de l'annonce qui a paru dans les quotidiens 24H et Le Temps de la semaine 4/99 ainsi que le cahier des charges auprès du secrétariat du BRH (021 / 316 29 20). Délai: 12 février 1999.
1337	Chimiste B cl. 24-28 100%	Activité: responsable des appareils de spectrométrie de masse (MS), de chromatographie (HPLC et GC) et de résonance magnétique nucléaire (RMN). Entretien, réparations, améliorations, mise à jour des logiciels de commande de ces appareils. Conduite et organisation de travaux de recherche dans ces domaines. Indispensable: diplôme d'ingénieur chimiste EPF ou équivalent et pratique de 3 ans ainsi que le grade de docteur es sciences en chimie minérale et analytique. Expérience en MS, RMN, HPLC et GC. Bonnes connaissances en mécanique, en électronique et informatique. Capacité à mener des travaux de recherches et à former des collaborateurs et des étudiants. Bonnes connaissances d'anglais, l'allemand est souhaité.
1344	Concepteur en informatique cl. 23-26 80%	Activité: au sein d'une petite équipe, conception et gestion d'un serveur intranet/internet et des applications bureautiques spécifiques. Paramétrisation des applications centralisées en fonction des besoins, analyses préalables, tests, etc.. Travaux ponctuels d'exploitation de la base de données. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste programmeur ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Très bonne connaissance en architecture de base de données. Maîtrise de la bureautique et des outils Internet. Anglais technique et aisance dans les contacts.
1341	Contrôleur d'impôts A cl. 20-22 Contrôleur d'impôts B cl. 17-19, 100%	Activité: vous taxez les dossiers de contribuables personnes physiques. Vous appliquez les lois fiscales en vigueur, vous êtes en contact avec les contribuables ou leurs mandataires. Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôts B, respectivement C ou CFC de commerce et expérience de 12 ans environ dans des activités comptables, bancaires ou fiscales ou encore le brevet fédéral de comptable. Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.
1332	Garde forestier de triage cl. 17-19 100%	Activité: responsable d'un triage de montagne comportant principalement les propriétés forestières de deux communes, de privés et de l'Etat. Participation à l'enseignement professionnel à raison de 20 % ou à d'autres missions du service, éventuellement à l'extérieur du triage. Indispensable: diplôme d'une école de gardes forestiers ou brevet cantonal de garde forestier. Lieu de travail: Rougemont/Rossinière.
1345	Micro-informaticien cl. 15-18 100%	Activité: vous êtes le répondant régional (région de la Côte) en matière de micro-informatique et de formation des utilisateurs (élaboration de cours et enseignement). Vous êtes responsable du site Internet. Vous exploitez la base de données et vous élaborez des rapports et des statistiques destinés à la direction. Indispensable: CFC de commerce ou CFC utile à la fonction, expérience dans la formation des utilisateurs. Maîtrise des outils bureautiques MS/Office. Spécificité: véhicule indispensable pour vous déplacer sur les différents sites. Lieu de travail: Prangins.
1342	Employé principal d'administration cl. 14-16 40%	Activité: gestion administrative (commandes, paiements, facturation, suivi du budget). Traitement du courrier. Organisation de manifestations. Administration des examens. Information à la clientèle et tenue de l'agenda dans le cadre de consultations d'orientation. Indispensable: CFC de commerce ou de bureau et respectivement 6 et 11 ans de pratique professionnelle, autonomie et excellente connaissance du français. Capacité à dialoguer avec des étudiants en anglais et en allemand. Maîtrise des logiciels Word et Excel. Entregent dans les contacts humains.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1343	Employé principal d'administration cl. 14-16 Employé d'administration cl. 10-12, 100%	Activité: vous vous occupez de la réception des étudiants, de la tenue de leurs dossiers, ainsi que de la dactylographie de la correspondance et du secrétariat d'un institut. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau et 5 ans d'expérience et pour le niveau d'employé principal encore 6 ans d'expérience professionnelle. Entregent, connaissances de l'allemand et maîtrise des logiciels bureautiques, si possible sur Mac.
1340	Employé d'administration cl. 10-12, 100%	Activité: dactylographie pour le chef de service. Réception et téléphone ainsi que formation des apprentis. Gestion de l'économat. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des outils bureautiques et expérience d'un central téléphonique.
1336	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: réception, téléphone, information des étudiants et du public. Traitement du courrier. Travaux de secrétariat. Gestion des dossiers et du fichier des étudiants. Travaux liés à l'administration des examens. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des outils bureautiques et d'Internet. Aptitudes pour le travail en équipe et pour le contact avec la clientèle. Connaissances de base de l'anglais et de l'allemand et bon sens de l'organisation.
1333	Employé d'administration cl. 10-12 60% (voir spécificité)	Activité: travaux de dactylographie, de classement ainsi que petite comptabilité. Tenue de divers fichiers et procès-verbaux. Gestion de statistiques et des réquisitions. Peut-être appelé à fonctionner comme greffier lors d'auditions. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des logiciels Word et Excel. Spécificité: pas d'inscription au casier judiciaire. Ce poste se partagera entre le centre de Rennaz 20h/sem. et le poste d'Aigle 5.30h/semaine. Lieu de travail: Rennaz et Aigle.
1335	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: tenue du secrétariat d'une unité de support informatique. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Maîtrise des logiciels Word et Excel. Spécificité/avantage: pas d'inscription au casier judiciaire. Véhicule recommandé, vu l'absence de transport public à proximité. Restaurant d'entreprise à disposition. Lieu de travail: Le Mont-sur-Lausanne.
1334	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: relecture, analyse et synthèse de rapports de police avant d'effectuer leur saisie après codification et validation en vue de leur enregistrement dans la base de données. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou d'employé de bureau avec pratique professionnelle de 5 ans environ. Volonté d'intégration, sens de l'initiative, discrétion et bon esprit d'analyse. Maîtrise des logiciels Word et Excel. Spécificité/avantage: pas d'inscription au casier judiciaire. Véhicule recommandé, vu l'absence de transport public à proximité. Restaurant d'entreprise à disposition. Lieu de travail: Le Mont-sur-Lausanne.
1330	2 postes de Chauffeur poids lourds des RN cl. 9-11 100%	Activité: très variée, vous conduirez des camions, des balayuses, des cureuses et d'autres engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes, vous êtes également prêt à prendre part à l'entretien des zones vertes, à la pose de signalisation et à être intégré à un système de piquet, spécialement pendant la saison hivernale. Indispensable: être âgé de vingt au moins, permis de conduire poids lourds et remorque. Souhaité: pratique professionnelle d'environ 3 ans, et connaissance éventuelle des engins de voirie. Lieu de travail: habiter dans un rayon de 15 min. max. du centre d'entretien de Bursins.
1338	Employé d'exploitation cl. 4-6 50% (voir spécificité)	Activité: dans le cadre d'une école, diverses tâches d'intendance: nettoyage, entretien, ouverture, fermeture et contrôle des locaux. Indispensable: vous êtes âgé de vingt ans au moins et vous êtes prêt à vous adapter à des horaires variables. Spécificité: taux moyen sur l'année, peut varier en fonction des besoins.
1346	Secrétaire cl. 15-18 Employé principal d'administration cl. 14-16 100% (limité à 3 ans env.)	Activité: en étroite collaboration avec le secrétariat du Grand Conseil, vous assurez la gestion du secrétariat de l'assemblée constituante en assurant des tâches telles que: travaux de secrétariat, prise de PV, gestion des indemnités des constituant(e)s, saisie sur écran des débats de l'Assemblée, gestion de l'archivage. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau et respectivement 6 à 11 ans d'expérience professionnelle, capacité à effectuer des travaux administratifs exigeants. Souplesse, autonomie, capacité de rédaction et intérêt pour la vie publique ainsi que goût pour le travail avec l'informatique..
1347	Employé d'administration cl. 10-12 50% (limité à 3 ans env.)	Activité: au service de l'assemblée constituante, vous participez de manière directe et concrète au chantier de révision de la constitution cantonale en participant aux différentes tâches de secrétariat au sein d'une petite équipe. Vous effectuez notamment la saisie sur écran des débats de l'assemblée. Indispensable: CFC de commerce ou titre jugé équivalent, souplesse dans les horaires, polyvalence, intérêt pour la vie publique et maîtrise des logiciels bureautiques courants.

Le Conservatoire de Lausanne: la musique dans la cité

Depuis septembre 1998, le Conservatoire de Lausanne a un nouveau directeur. Olivier Cuendet a succédé à Jean-Jacques Rapin. Une page s'est tournée. Dans quel style la suite va-t-elle s'écrire, et qui tient la plume?

Considérée comme une des plus belles réalisations architecturales de ces vingt dernières années à Lausanne, la transformation des Galeries du Commerce a donné le jour à un Conservatoire nouveau dont le contenu et le fonctionnement exigeaient, autant que les murs, une profonde et impitoyable rénovation. Ce fut chose faite avec Jean-Jacques Rapin qui dirigeait l'institution durant 14 ans.

Changement de direction et de personnalités

Jean-Jacques Rapin a transmis le témoin à Olivier Cuendet l'automne dernier. Les deux hommes représentent des générations, des personnalités et des cursus complètement différents. Quel contraste! Chez Jean-Jacques Rapin, derrière la façade militaire et un peu raide, il y a un feu ardent, un humour et un goût du rire prompts à s'exprimer à la première occasion. Le sérieux cache une belle part d'émotivité et d'irrationnel qui donnait toute sa dimension à l'homme. Olivier Cuendet a l'air d'un lutin; derrière l'apparence frêle et l'élocution onctueuse, il y a un homme déterminé et passionné. La silhouette ascétique cache un gourmet. Les yeux pétillants et le sourire charmeur masquent involontairement un pragmatisme efficace.

Les enjeux du dossier «HEM»

Difficile d'imaginer que le nouveau venu se contente de s'asseoir dans le fauteuil et d'enfiler les pantoufles du précédent. Et pourtant, c'est dans le respect de l'œuvre accomplie par son prédécesseur que le nouveau patron du Conservatoire pose les bases de l'action qu'il entend mener dans cette institution exceptionnelle, tant sur le plan pédagogique que sur celui de l'animation. Pour ce qui concerne le chapitre pédagogique, notons seulement pour mémoire que le Conservatoire de Lausanne est au cœur

du travail mené pour la mise en œuvre des HEM (Hautes Ecoles de Musique). C'est un lourd et très important dossier pour le nouveau directeur. Les enjeux sont considérables pour une institution comme le Conservatoire de Lausanne, qui possède les atouts propres à lui faire jouer un rôle de leader.

Midi-concerts: entre la poire et le fromage

Olivier Cuendet élabore de multiples projets (certains sont d'ores et déjà concrétisés) avec la double ambition de renforcer la qualité intrinsèque de l'école dont il a la charge et de l'ancrer davantage dans la cité. Il veut ouvrir certaines activités au grand public.

C'est chose faite notamment avec les «Midi-concerts» du mercredi. En effet, en période scolaire, le Conservatoire vous propose un concert gratuit de 12 h 15 à 13 heures dans sa grande salle. Un programme-surprise à chaque fois, assuré par les professeurs et les meilleurs élèves, et qui offre une heure de musique à qui vient se reposer d'une matinée de travail stressante ou de ses courses au marché. Les poireaux, les œufs et autres produits frais débordant des couffins sont parfaitement admis! Mais les téléphones mobiles, eux, sont proscrits!

Un Opéra-studio

Olivier Cuendet entend renforcer la place faite à l'art lyrique au Conservatoire. Il va donc inviter des compositeurs, des chanteurs, des chefs d'orchestre, des metteurs en scène de renommée internationale, de passage à l'Opéra de Lausanne, à organiser des stages permettant d'aborder ainsi toutes les facettes de l'art lyrique. Il enrichit et consolide la collaboration entre l'Opéra et le Conservatoire de Lausanne, qui devraient réaliser en fin d'année un spectacle



Olivier Cuendet, le nouveau directeur du Conservatoire de Lausanne.

monté en commun. Dans son cartable à projets, celui d'un opéra réalisé par et pour les enfants, ou encore la création d'une maîtrise de garçons et d'un chœur de jeunes filles.

Un réseau de collaborations

Avec Olivier Cuendet, la musique contemporaine va acquérir ses lettres de noblesse au cœur de l'institution. Pour la faire sortir du ghetto où elle est encore trop cantonnée, pour familiariser progressivement l'oreille des mélomanes et des amateurs à son écriture et à ses sonorités encore très mal comprises, il a inauguré cette action par la mise sur pied d'un cycle de conférences sur le XX^e siècle avec Philippe Albéra; souhaitant inviter des compositeurs pour un stage ou en résidence, il a inauguré la formule avec György Kurtág, durant toute une semaine en janvier. Celle-ci s'est conclue sur un concert Kurtág remarquable donné au Théâtre Municipal de Lausanne, le 20 janvier.

Toutes ces actions, tous ces projets, Olivier Cuendet les réalise sous le sceau de la coopération. Le Conservatoire de Lausanne se trouve ainsi placé au cœur d'un réseau de collaborations et de coproductions, que ce soit avec l'Opéra de Lausanne, avec le Conservatoire de Genève, ou encore avec l'Ensemble Contrechamps. Dans son sac à malices, des projets avec la Cinémathèque, avec le Musée de l'Elysée, avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne, etc.

Le petit lutin a de l'estomac, les épaules solides et de la suite dans les idées. Le Conservatoire de Lausanne est en de bonnes mains.

Brigitte Waridel



Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Amélioration de la capacité d'exécution des mesures de la Confédération

Le Conseil d'Etat salue l'effort fait par la Confédération pour améliorer la mise en œuvre des normes fédérales pour les cantons. Il considère qu'il est effectivement nécessaire de prendre des mesures pour réduire les difficultés rencontrées par les cantons lors de l'application des décisions prises par la Confédération. Le Conseil d'Etat approuve dès lors l'avant-projet de modification de la loi sur les rapports entre les conseils (LREC) et l'avant-projet de modification du Règlement du Conseil des Etats.

Nathalie Guigoz, conseillère juridique, Service de justice et législation, 021/316 45 45

Affectation de l'ancien siège du Crédit Foncier Vaudois à Lausanne

Un postulat du député Claude Ogay préconisait l'installation du Musée cantonal des Beaux-Arts dans l'actuel Palais de Justice de Montbenon, qui abrite le Tribunal de district, cependant que la ville transporterait celui-ci dans le bâtiment de l'ancien Crédit foncier vaudois à Chauderon. Cette variante fait apparaître un insurmontable jeu de transferts et de rocade, ainsi que des obstacles financiers et architecturaux qui motivent le refus du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur un tel scénario.

Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Préavis favorables pour trois demandes de concessions radiophoniques

Au bénéfice d'une concession depuis 1996, la société ICI TV SA, qui diffuse un programme axé sur l'information locale et régionale, a sollicité le renouvellement de sa concession. La gestion et la politique de programmation de cette société n'étant sujette à aucune modification, le Conseil d'Etat a émis un préavis favorable.

Il ne s'oppose pas non plus au transfert de la concession de Radio Acidule SA à Radio L (pour Lausanne) FM. En effet, la majorité des capitalisations de la station (qui a été exploitée par Nostalgie puis NRJ) a été reprise par P. Fontana et la responsabilité de la rédaction en chef de Radio LFM sera confiée à Gian Pozzi. Cela permettra de redonner à cette radio sa vocation initiale d'animateur et d'interlocuteur de la vie lausannoise.

La Société suisse de radiodiffusion (SSR) et Radio-Chablais ont décidé d'unir leurs efforts dans le cadre de la Fête des Vignerons 1999. Leur but

est de mettre à disposition de la population régionale, des artistes et du public de la Fête, une radio locale permettant la diffusion de la manifestation ainsi que des animations et des informations qui y sont liées. Pour ce faire, une concession leur est nécessaire, pour une durée de six semaines, comprise entre le 12 juillet et le 22 août 1999. Cette station, «Radio Arlevin», est donc temporaire; elle diffusera de Cully jusqu'au Chablais. Ces données autorisent donc le Conseil d'Etat à préavis favorablement également sur cette demande de transfert de concession.

Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

Pierre-Alain Uberti, nouveau vice-chancelier

Le Conseil d'Etat a désigné un nouveau vice-chancelier en la personne de M. Pierre-Alain Uberti, juriste, titulaire d'un MBA, actuellement adjoint au Service du personnel de l'Etat de Vaud, chargé particulièrement de la nouvelle politique du personnel. M. Uberti entrera dans ses nouvelles fonctions le 1^{er} mars 1999.

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Classification des enseignants HES de l'ECAL alignée sur celle des autres HES

La reconnaissance HES (Haute école spécialisée) a été accordée à l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) par le Conseil fédéral en septembre 1998. Les enseignants de l'ECAL ont alors vu leur cahier des charges modifié, afin de répondre aux exigences des critères HES. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre les enseignants des filières concernées au bénéfice d'une classification identique à celle dont bénéficient déjà les enseignants des autres écoles de niveau HES du canton.

Henry Isler, adjoint au Service des affaires universitaires, 021/316 35 02

DFIN

Département des finances

Oui de principe au projet de loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP)

Consulté par le Département fédéral des finances, le Conseil d'Etat s'est déclaré favorable à l'adoption d'une nouvelle loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement dans le cadre de l'abolition du rattachement du franc à l'or. Cette nouvelle disposition permettra de régir en une seule loi toutes les questions d'intérêt public concernant le domaine monétaire.

Christian Currat, Secrétaire général du Département des finances, 021/316 20 02

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Intégration de l'Office de la protection civile au Service de la sécurité civile et militaire

Le Conseil d'Etat a décidé d'intégrer entièrement l'Office cantonal de la protection civile au Service de la sécurité civile et militaire. Cette mesure était proposée après plusieurs mois de réflexion par M. Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement. Elle entre en vigueur immédiatement et entraîne dans un premier temps la suppression du poste de directeur de l'OCPCi.

Jean-Claude Mermoud, chef du Département sécurité et environnement, 021/316 45 00

Le Conseil d'Etat confirme son intérêt pour les Certifications ISO

Répondant à une interpellation du député Michel Golay, le Conseil d'Etat souligne l'intérêt qu'il porte aux certifications de qualité pour certains services de l'administration. Le budget de ces certifications s'inscrit dans les réallocations de ressources issues de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat. Mis à part certains domaines précis (santé, laboratoires), la démarche n'est pas obligatoire, mais, aux yeux du Conseil d'Etat, bienvenue.

Jean-Claude Mermoud, président du comité de pilotage, 021/316 45 00

DINF

Département des infrastructures

Lancement d'une étude pour une réforme fiscale écologique

Un groupe de travail, présidé par M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, est chargé de formuler des propositions en vue d'une réforme fiscale écologique pour le canton de Vaud. Il sera appuyé par un spécialiste du domaine, le bureau Ecosys SA à Genève.

Philippe Biéler, chef du DINF, 021/316 70 01

DEC

Département de l'économie

Jacqueline Maurer-Mayor engage un nouveau collaborateur personnel

Suite à la démission Mme Joëlle Passer, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor a engagé un nouveau collaborateur personnel, M. Stéphane Haefliger, qui remplacera Mme Passer à partir du 1^{er} mars 1999. Sociologue de formation, M. Haefliger, né le 15 mars 1965, est actuellement adjoint à la direction des Ressources humaines de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV).

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, 021/316 60 10

De l'utilité de nos pierres

Jusqu'au 21 mars, le Musée cantonal de géologie présente la variété des pierres et roches qui ont servi dans nos régions à la construction et à la décoration intérieure.



Carrière de marbre de Saillon: entrée de l'exploitation souterraine en 1998. Le camion abandonné, au bas de l'image, donne une idée de l'échelle.

Depuis la plus haute antiquité, l'homme a appris à extraire et à façonner la pierre naturelle. La région lémanique et ses alentours offrent des exemples de choix. Entre la chaîne des Alpes, le Moyen-Pays et le Jura existe une grande variété de matériaux rocheux qui ont servi aussi bien à la construction de murs, d'habitations, de bassins de fontaines qu'à la décoration intérieure.

Les fontaines des villages vaudois

Les premières fontaines en pierre commencent à se répandre dans le Pays de Vaud aux cours du XVIII^e siècle, sous la forme de bassins polygonaux comme celui de la Sarraz construit en 1723. Elles vont connaître leur âge d'or à la fin du siècle où les villages s'enrichissent de centaines de bassins en calcaire du Jura, en granit ou en marbre de Saint-Triphon. Les communes étaient alors poussées à ce genre de dépenses par la hantise des incendies et la crainte constante de manquer d'eau. Au début du XIX^e, chaque commune veut avoir son bassin de pierre.

Les marbres du Chablais vaudois

On connaît mal la richesse du canton de Vaud en diverses variétés de marbres, qui

sont des calcaires de couleurs et de structures très différentes. Par exemple, le marbre de la Tinière dont la couleur va du rouge au brun verdâtre ou au violet, utilisé comme décor de cheminée. Le marbre de Roche, exporté dans plusieurs pays européens, est prisé pour la décoration, en particulier des églises catholiques. Ou encore celui de Saint-Triphon utilisé pour la construction de murs et de bassins.

La molasse, pierre de construction

La plus commune, utilisée comme pierre de construction à Lausanne et dans les villages vaudois est la molasse *fluviale* (sédiments sableux déposés dans les lacs ou les vallées fluviales). Cette roche grenue, assez tendre et perméable, résiste mal à l'érosion et notamment au gel. Il suffit d'observer l'état des murs du château et de la cathédrale de Lausanne pour s'en rendre compte. En 1638, un plan de Lausanne indiquait sept carrières de molasse; certaines sont encore visibles, dont celle de Sauvabelin.

DG

Belles et utiles, pierres de chez nous, exposition temporaire présentée par le Musée cantonal de géologie à l'Espace Arlaud, pl. de la Riponne 2bis, Lausanne. Me-ve: 12h-18h; sa-di: 11h-17h.

Théâtre

2.21, Lausanne. Trois spectacles en alternance:

Les affaires du passé, farce de Johan Nepomuk Nestroy, mise en scène par Guy Delafontaine. Me et sa à 15h et di à 18h.

Cube et noyau de pêche, spectacle de théâtre dansé. Musique de Daniel Perrin, chorégraphie de Doris Vuilleumier. Je et ve à 19h.

Bleu Outremer, solo de danse par Doris Vuilleumier. Je et ve à 19h.

Jusqu'au 21 février.

Théâtre de Vidy, La Passerelle. *Toujours l'orage*, d'Enzo Corman. Mise en scène de Philippe Morand. Jusqu'au 14 février (ma-me-je-sa à 20 h 30; ve à 19h; di à 18h).

Salle paroissiale de Bellevaux. *Une aspirine pour deux*, de Woody Allen. Mise en scène de Didier Meyer. Vendredi et samedi 5-6 mars à 20 h 15. Dimanche 7 mars à 15h. Vendredi et samedi 12-13 mars à 20 h 15.

Expositions

Musée historique de Lausanne.

Détourn'Art ou le détournement de l'art par la publicité. Jusqu'au 30 mai.

Fondation Neumann, Gingins. *Frantisek Drtikol*, photographies 1901-1914. Du 11 février au 30 novembre.

Visions fugitives, soirées de lecture proposées par l'Association Olga Havel. Extraits du Journal de Franz Kafka dits par Jean-Luc Bideau. 15, 22 février et 1^{er} mars à 20h.

Conférence-débat de Midi Ouvertures

Pour son premier rendez-vous de l'année, le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) propose une conférence-débat sur le thème suivant:

L'Etat entre le devoir d'informer et le désir de cultiver ses relations publiques

Un sujet traité par Denis Barrelet, journaliste et professeur à l'Université de Fribourg, et Edgard Fasel, conseiller en communication; présenté par Vincent Grandjean et animé par Laurent Rebeaud.

La participation est en priorité ouverte aux collaborateurs du DIRE, mais aussi aux cadres des autres départements.

Date: lundi 15 février entre 12h et 14h.

Lieu: Buvette du Grand Conseil, place du Château 6, Lausanne.

Inscription préalable obligatoire auprès de: Isabel Balitzer Domon, DIRE, tél. 021/316 40 62 - fax 316 41 67.